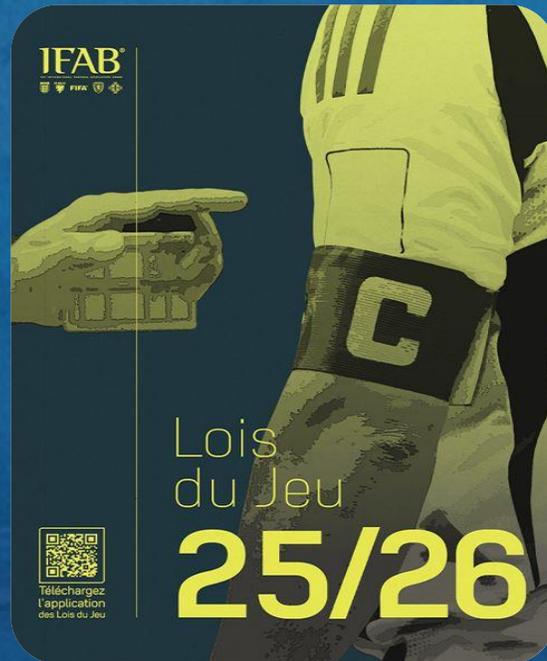




L'arbitrage rencontre les clubs



- Clubs LBFC -



- Modifications lois du jeu & Directives -



Sommaire



Directives techniques - Modifications Lois du jeu

- 1/ Loi 12 – Gardien gardant le ballon au-delà de 8''
- 2/ « Double touch » sur pénalty et tirs au but
- 3/ Interférence involontaire d'un officiel d'équipe
- 4/ Tableau synthétique des particularités réglementaires *coupes/championnats BFC*

Directives Relationnelles et Disciplinaires : 4 outils pour « Pacifier/Apaiser le climat des rencontres »

- 1^{er} outil : « Hors terrain de jeu » : Protocole Propos et attitudes discriminatoires/violents/menaçants
- 2^{ème} outil : « Entre acteurs du jeu »: Relation « capitaine/arbitre » : Saison 2
- 3^{ème} outil : « Contestation banc de touche » : **R1-R2-R3-R1F-Coupes Régionales Séniors**
- 4^{ème} outil : « Protocole FAIR PLAY » - Compétitions régionales

Modifications Lois du jeu



8" Gardien de but



Tableaux synthétiques
règlements



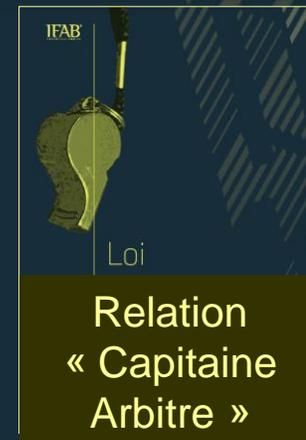
Pénalty
« double touch »



Interférence
Officiel
involontairement



Apaiser le climat des rencontres



Relation
« Capitaine
Arbitre »



Contestation
« Banc de
touche »
R1-R2-R3-R1F-
Coupes Régionales
Seniors



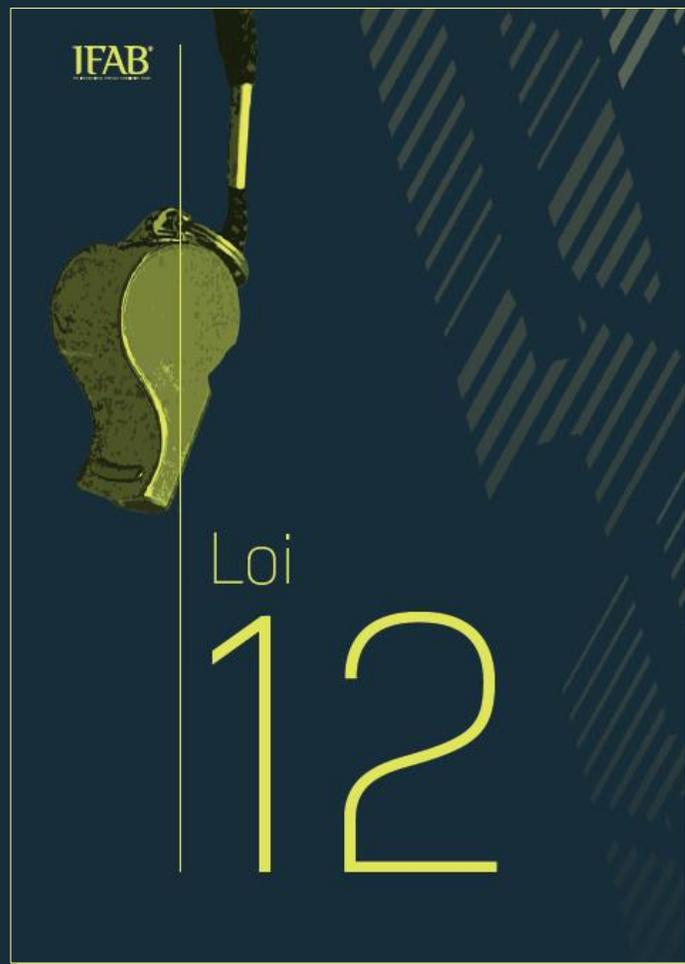
Protocole
Propos/attitudes
discriminatoires/vi
olents/menaçants



Protocole
« Fair Play »

Directives Techniques

3 modifications majeures « lois du jeu »



Loi

12

8" Gardien de but



- *Loi 12 – Gardien de but tenant le ballon dans les mains au-delà de 8 secondes : LA LOI*



- La durée pendant laquelle le gardien de but est autorisée à garder le ballon en main augmente de 6 à **8 secondes**
- Le délai de 8" doit être strictement appliquée
- Pour aider le gardien, **l'arbitre signalera les 5 dernières secondes en levant son bras**
- Si le gardien dépasse les 8" ballon en main, **un corner**, au poteau de coin le plus proche de la position du gardien sera accordé à l'équipe adverse



- **Loi 12 – Gardien de but tenant le ballon dans les mains au-delà de 8 secondes : Les RECOMMANDATIONS/PRECISIONS**



- Le décompte des 8" débute au moment où le gardien **a le plein contrôle du ballon et qu'il est totalement dégagé d'un adversaire**
- L'arbitre décomptera de manière **visible de tous** les 5 dernières secondes
- Si pendant le décompte des 8", un adversaire venait à mettre la pression sur le gardien ou le gêner, l'arbitre sifflera un CFI en faveur du gardien
- Si la fin du décompte des 8" coïncide avec le fait que le gardien est en train de lâcher le ballon pour le frapper ou le relancer, l'arbitre ne le pénalisera pas



PEPSI

THIRSTY FOR MORE

PEPSI

PEPSI

THIRSTY FOR MORE



AMG 0

BAH 1

1º 20:42

sportv
AO DE CACA





De manière visible l'arbitre effectuera le décompte des 5 dernières secondes

82:25



UHD

0



1

MSU



visitQATAR

visitQATAR

visitQATAR

visitQATAR

visitQATAR

De manière visible l'arbitre effectuera le décompte des 5 dernières secondes



- *Loi 12 – Gardien de but tenant le ballon dans les mains au-delà de 8 secondes : **RESUME***



- L'objectif est de lutter contre la perte de temps et d'accélérer le rythme du jeu
- 2 secondes de plus sont laissées au gardien mais une application stricte et juste de la règle en contrepartie sera demandé aux arbitres
- Les 8" démarrent quand le gardien aura le plein contrôle du ballon sans pression d'adversaires proches de lui
- L'arbitre indiquera visiblement les 5 dernières secondes du décompte
- En cas de dépassement des 8", un corner sera donné à l'équipe adverse

Une règle de dissuasion visant à accélérer le rythme du jeu



Pénalty
« Double Touch »



- *Loi 14-10 – Exécution Pénalty « double touch » : LA LOI*

- Il s'agit de clarifier les situations d'exécution d'un pénalty ou d'un tir au but, lorsque le tireur touche « accidentellement » avec ses deux pieds au même moment le ballon en commettant ce qui est communément appelé « une double touch »
- Ces situations sont rares et peuvent arriver quand le tireur glisse au moment de la frappe
- La loi ne pénalisera pas une « double touch » accidentelle, mais prendra en compte le fait que le gardien puisse être déstabilisé par cette trajectoire altérée du ballon





- **Loi 14-10 – Exécution Pénalty « double touch » :**
RECOMMADATION/PRECISION



Dans ces cas, la loi prévoit :

- Si le tireur a effectué « **accidentellement** » cette « double touch » alors :
 - Si pénalty **marqué** : Pénalty à **retirer**
 - Si pénalty **n'est pas marqué** : **CFI** au point de pénalty (sous réserve de l'avantage)
- En cas de séance de tirs au but :
 - Si le tir au but est **marqué** : Tir au but à **retirer**
 - Si le tir au but **n'est pas marqué** : Tir au but comptabilisé comme **nul**
- Si le tireur a effectué « **Délibérément** » cette « double touch » :
 - **CFI** au point de pénalty ou Tir au but comptabilisé comme nul





« Double Touch » ACCIDENTELLE
avec But marqué = A RETIRER



Interférence involontaire d'un officiel d'équipe



- *Loi 9 – Interférence involontaire d'un officiel d'équipe: LA LOI*



- Si un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu ou un joueur se trouvant temporairement en dehors du terrain, venait à toucher le ballon alors que celui-ci sort du terrain, **SANS CHERCHER à INTERFERER** de façon abusive :



CFI et pas de sanction disciplinaire



62:37

INT

1 0

ARS



ROVIGO

MARTINEN
CHIARA

Heineken 

ite

The image shows the cover of the IFAB Laws of the Game 25/26. It features a close-up of a soccer player's arm in a white jersey with a captain's armband (marked with a 'C') and a white glove pointing towards the right. The background is a dark blue with a pattern of light blue diagonal lines. The IFAB logo is in the top left, and a QR code with the text 'Téléchargez l'application des Lois du Jeu' is in the bottom left. The title 'Lois du Jeu' and the number '25/26' are prominently displayed in the center-right.

IFAB®
FIFA

Lois
du Jeu
25/26

Téléchargez
l'application
des Lois du Jeu

This block shows a reflection of the IFAB Laws of the Game 25/26 cover, appearing as a darker, inverted version of the image above. It includes the same elements: the IFAB logo, the QR code with the text 'Téléchargez l'application des Lois du Jeu', the title 'Lois du Jeu', and the number '25/26'.

IFAB®
FIFA

Lois
du Jeu
25/26

Téléchargez
l'application
des Lois du Jeu

Divers

Tableau Synthétique « Spécificités Réglementaires »

CRA & ETRA

	Coupe de France Masculine	Coupe de France Féminine	Coupe Gambardella
Système de l'épreuve	Phase Régionale = Phase éliminatoire (Tour 1 à Tour 6)	Phase Régionale = Phase éliminatoire	
Durée des matchs	90 minutes (2 périodes de 45 minutes entre-coupées d'une pause de 15 minutes)		
En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire	Pas de prolongations Départage par l'épreuve des tirs au but		
Heure d'arrivée des arbitres avant le match	1 heure avant l'heure officielle du match		
Rapport Disciplinaire	Envoyer le rapport à la Ligue BFC dans les 24 heures		
Nombre de joueurs (joueuses) sur la feuille de match	Les clubs peuvent inscrire jusqu'à 16 joueurs (joueuses) sur la feuille de match Les joueurs (joueuses) débutant la rencontre sont numérotés de 1 à 11 Les remplaçant(e)s sont numéroté(e)s de 12 à 16 Si les clubs font figurer 16 joueurs (joueuses) sur la feuille de match : la présence d'un(e) gardien(ne) de but remplaçant(e) numéroté(e) 16 est impérative		
Remplacements - article 144 des Règlements Généraux FFF - article 16 des Règlements Généraux LBFC - article 31 des règlements compétitions Masculines -Séniors LBFC - article 33 des règlements compétitions Féminines -Jeunes et Séniors LBFC - article 48 des règlements compétitions Masculines -Jeunes LBFC	Les clubs sont autorisés à utiliser : TOURS 1 et 2 3 joueurs remplaçants au cours du même match Le nombre de joueurs susceptibles de participer est donc de 14 (11 + 3) la règle du remplaçant/remplacé est applicable lors des 2 premiers tours régionaux (Tour 1 et Tour 2) A partir du Tour 3 5 joueurs remplaçants au cours du même match en 3 séquences au maximum	Les clubs ne sont autorisés à utiliser que 3 joueurs remplaçants au cours du même match Le nombre de joueurs susceptibles de participer est donc de 14 (11 + 3) IMPORTANT la règle du remplaçant/remplacé est applicable lors de la phase régionale	
Exclusion temporaire : Carton Blanc - article 18 des Règlements Généraux LBFC	IMPORTANT la règle de l'exclusion temporaire est applicable UNIQUEMENT lors des 2 premiers tours régionaux (Tour 1 et Tour 2)	IMPORTANT la règle de l'exclusion temporaire est applicable sur l'ensemble de la phase régionale	

Directives Relationnelles et Disciplinaires

4 Priorités/outils pour « **Pacifier/Apaiser le climat des rencontres** »



Loi

5

Dispositif n°1 - Propos discriminatoires, injurieux, menaçants



Protocole Propos Discriminatoires, injurieux, menaçants

Les incontournables :

- **Aucun propos discriminatoire, injurieux, menaçant n'a sa place dans l'enceinte d'un stade de football.**
- Si des propos de la sorte sont entendus ou sont rapportés à l'arbitre, celui-ci a **une obligation d'en prendre compte et de les rapporter sur la feuille de match** ainsi que dans **un rapport d'après match-match** adressé à la commission régionale compétence
- En cas d'incidents de la sorte, il est demandé aux arbitres en relation avec les clubs et délégués **d'appliquer le dispositif détaillé en fonction de l'identité de la personne qui perçoit les propos.**

STOP

AU RACISME ET À L' HOMOPHOBIE



GESTE ANTIRACISME

NOUVEAU DISPOSITIF RÉGIONAL

à suivre lorsque des propos racistes, homophobes, menaçants, injurieux sont prononcés par des joueurs, dirigeants, encadrant ou spectateurs.

PERCEPTION DES PROPOS PAR UN ARBITRE CENTRAL OU UN ASSISTANT

- > L'officiel alerte le délégué de la rencontre dès l'arrêt de jeu suivant
- > Si les propos perdurent, l'arbitre peut arrêter temporairement le match
- > En cas de réitération des propos, l'arbitre doit arrêter définitivement le match

PERCEPTION DES PROPOS PAR UN OBSERVATEUR

- > L'observateur d'arbitre rapporte aux officiels à la mi-temps ou à la fin du match
- > Si les faits ont eu lieu en 1ère mi-temps, le délégué est informé

PERCEPTION DES PROPOS PAR UN LICENCIÉ

- > Le licencié (joueur, éducateur, dirigeant) rapporte les propos à l'arbitre du match
- > L'arbitre de la rencontre informe le délégué
- > Dans ce cas, il n'y a pas d'arrêt du match, mais l'arbitre fera un rapport détaillé des faits

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et ses Districts s'engagent !





Loi

5

Dispositif n°2 : Relation « Capitaine/Arbitre »
- Saison 2 -



Relation « Arbitre/Capitaine » - Saison 2



La saison 2024/2025 a été marquée par la mise en place de ce dispositif « gagnant/gagnant/gagnant » :

- « **Gagnant** » pour l'équipe qui peut demander une explication via « son capitaine » **UNIQUEMENT**
- « **Gagnant** » pour l'arbitre qui n'a qu'un interlocuteur en cas d'explication : « Le Capitaine » et **uniquement le capitaine**
- « **Gagnant** » pour le foot **en diminuant de facto les contestations**





Relation « Arbitre/Capitaine » - Saison 2 : « **RENFORCER** »



Pour cette saison 2025/2026, le dispositif va être reconduit et **RENFORCE** pour TOUS :

L'Arbitre

Renforcer encore plus le dialogue et les explications aux capitaines

Renforcer la fermeté pour les joueurs qui viendraient contester

Le Capitaine

Renforcer son rôle comme « seul » interlocuteur de l'arbitre

Les autres joueurs

Les encourager à rester à distance de l'arbitre en passant par leur capitaine s'ils souhaitent une explication



Relation « Arbitre/Capitaine » - Saison 2 : « RENFORCER »



Rappel des obligations :

L'Arbitre

Donner les explications techniques et disciplinaires d'une décision lorsque celles-ci sont demandées « calmement » par « le capitaine »

Engager cet échange calmement, naturellement et respectueusement

Sanctionner d'un carton blanc, les joueurs qui viendraient contester

Le Capitaine

Interroger « dans le calme » l'arbitre sur les raisons de sa décision

Repousser ses partenaires qui viendraient contester l'arbitre

Les autres joueurs

Rester à distance de l'arbitre en cas de mécontentement ou d'incompréhension

Solliciter son capitaine en cas de demande d'explications



Relation « Arbitre/Capitaine » - Saison 2 : « RENFORCER »



5 exemples qui seront appliqués en
25.26



44:00

POR

0

0

HOF

Un CARTON BLANC (LBFC) minimum pour le ou les
joueurs jaunes venant contester : **OBLIGATOIRE**



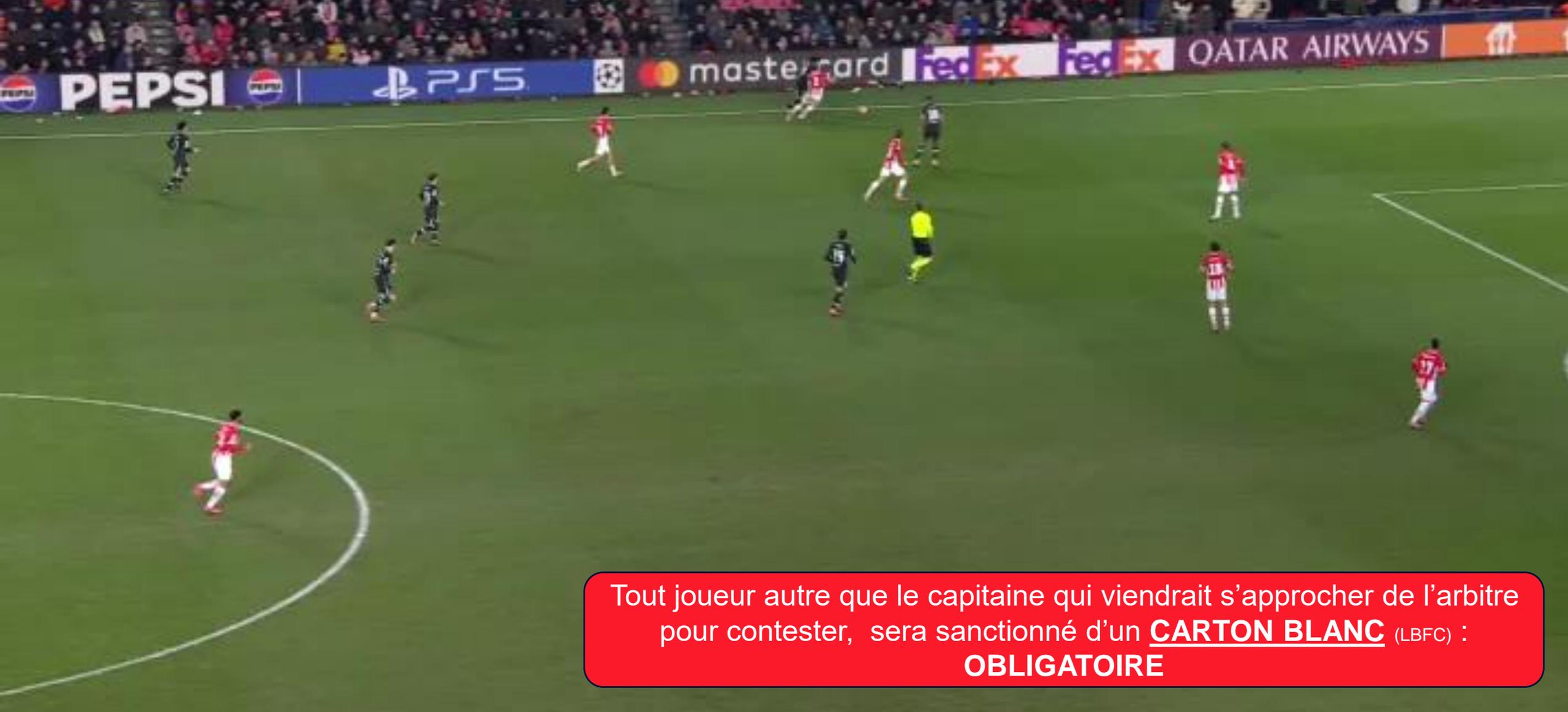
UEFA NATIONS LEAGUE

40:37 ENG 0-0 IRL



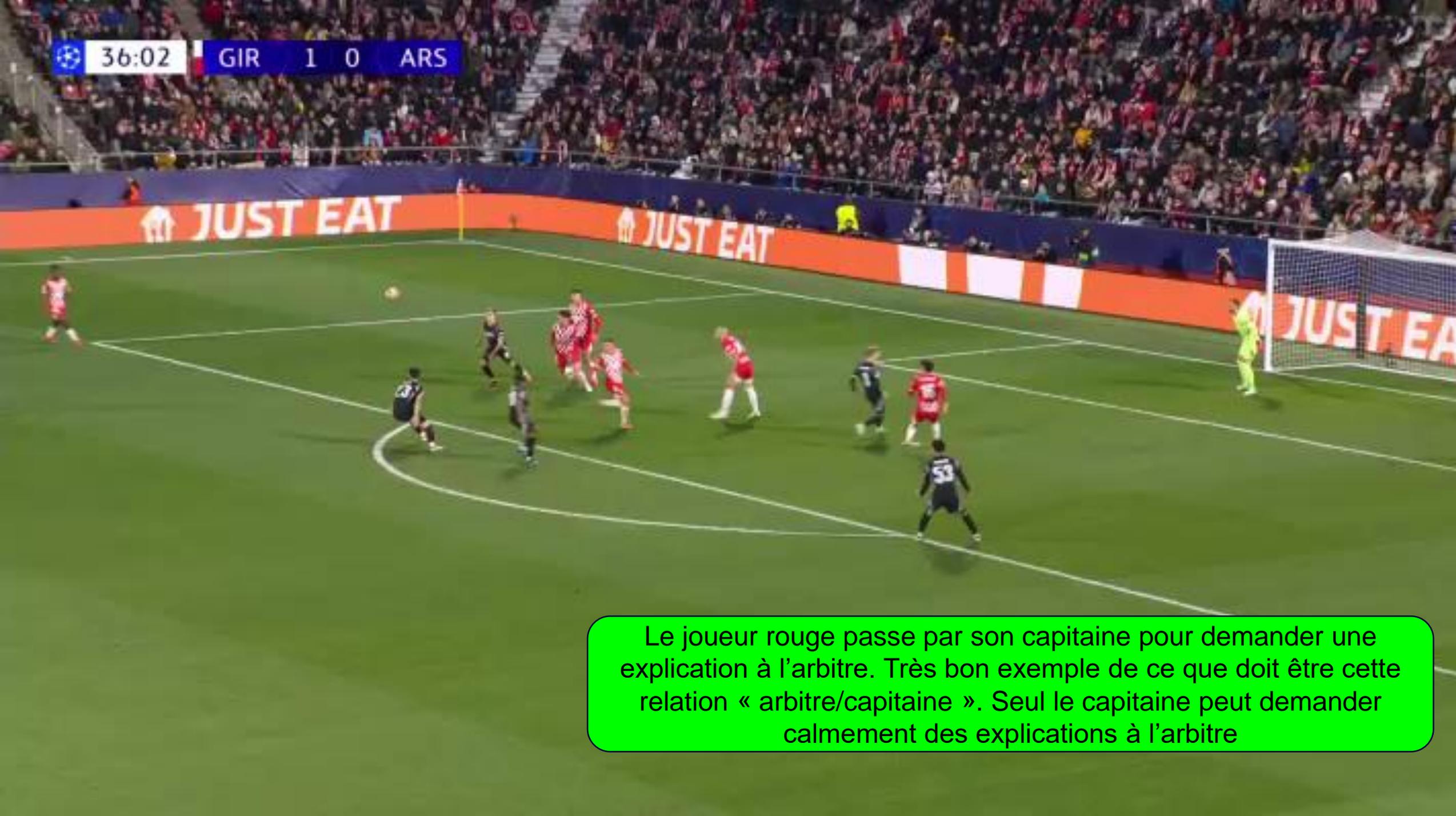
Tout joueur autre que le capitaine qui viendrait contester, malgré la demande de l'arbitre de s'arrêter, sera sanctionné d'un **CARTON BLANC** (LBFC) : **OBLIGATOIRE**

45:00 PSV 2 2 LIV
2:05 +4

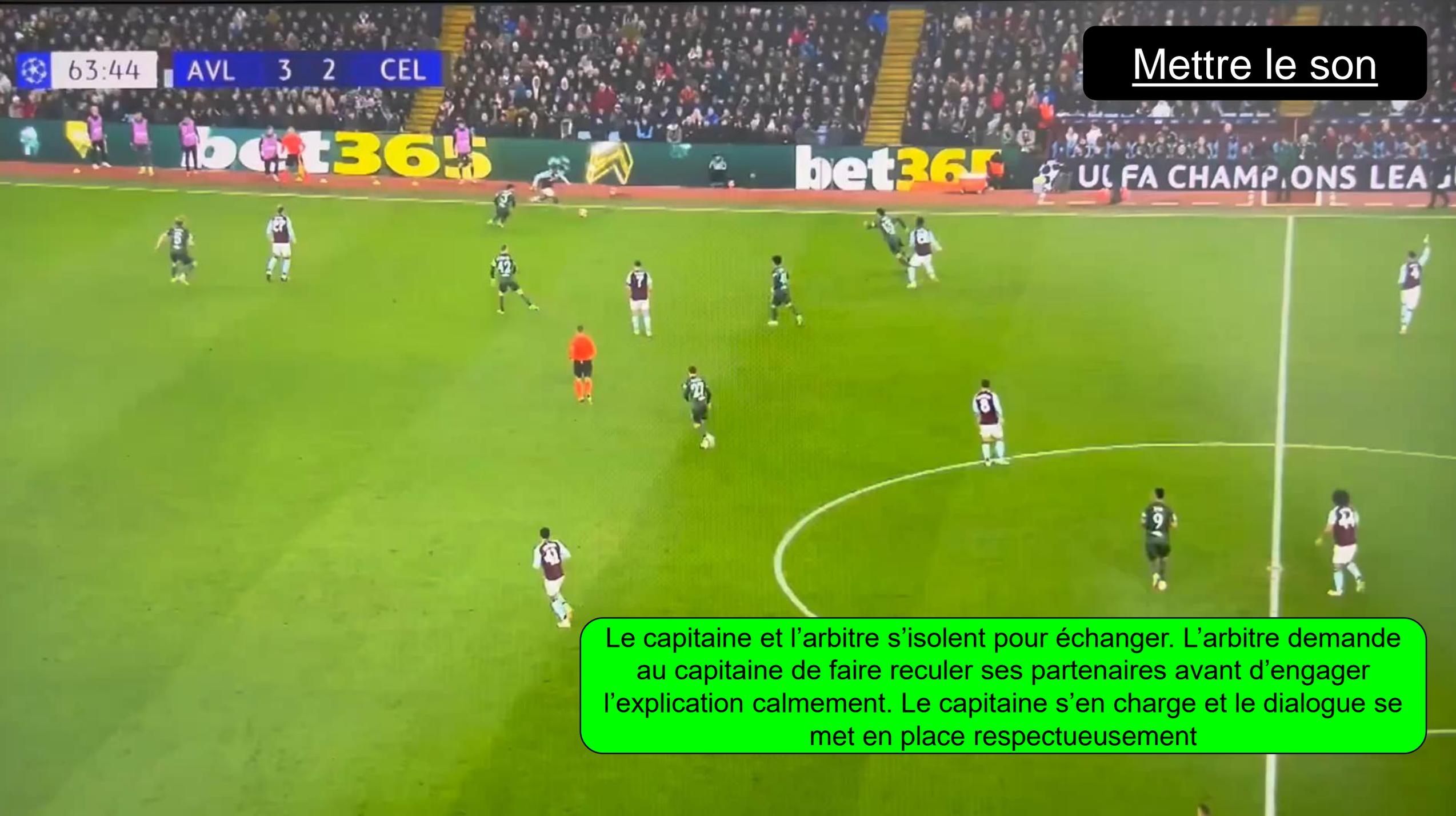


Tout joueur autre que le capitaine qui viendrait s'approcher de l'arbitre pour contester, sera sanctionné d'un **CARTON BLANC** (LBFC) :
OBLIGATOIRE

36:02 GIR 1 0 ARS



Le joueur rouge passe par son capitaine pour demander une explication à l'arbitre. Très bon exemple de ce que doit être cette relation « arbitre/capitaine ». Seul le capitaine peut demander calmement des explications à l'arbitre



Mettre le son

Le capitaine et l'arbitre s'isolent pour échanger. L'arbitre demande au capitaine de faire reculer ses partenaires avant d'engager l'explication calmement. Le capitaine s'en charge et le dialogue se met en place respectueusement



Relation « Arbitre/Capitaine » - Saison 2 : « RENFORCER »



RENFORCER « Pré-Match »

-1h avant match

Prévenir ou rappeler le protocole aux **capitaines*** lors de la signature de la FMI

* Si le capitaine est gardien de but, ne pas oublier de lui demander de nommer un référent parmi ses partenaires qui sera autorisé à demander calmement des explications à l'arbitre si l'incident a eu lieu loin du gardien

Au moment du toss

Rappeler le protocole aux capitaines

Pendant le match

Communication, body language





Dispositif n°3 : Contestations d'un officiel d'équipe
(éducateur/dirigeant) entraînant exclusion temporaire du capitaine

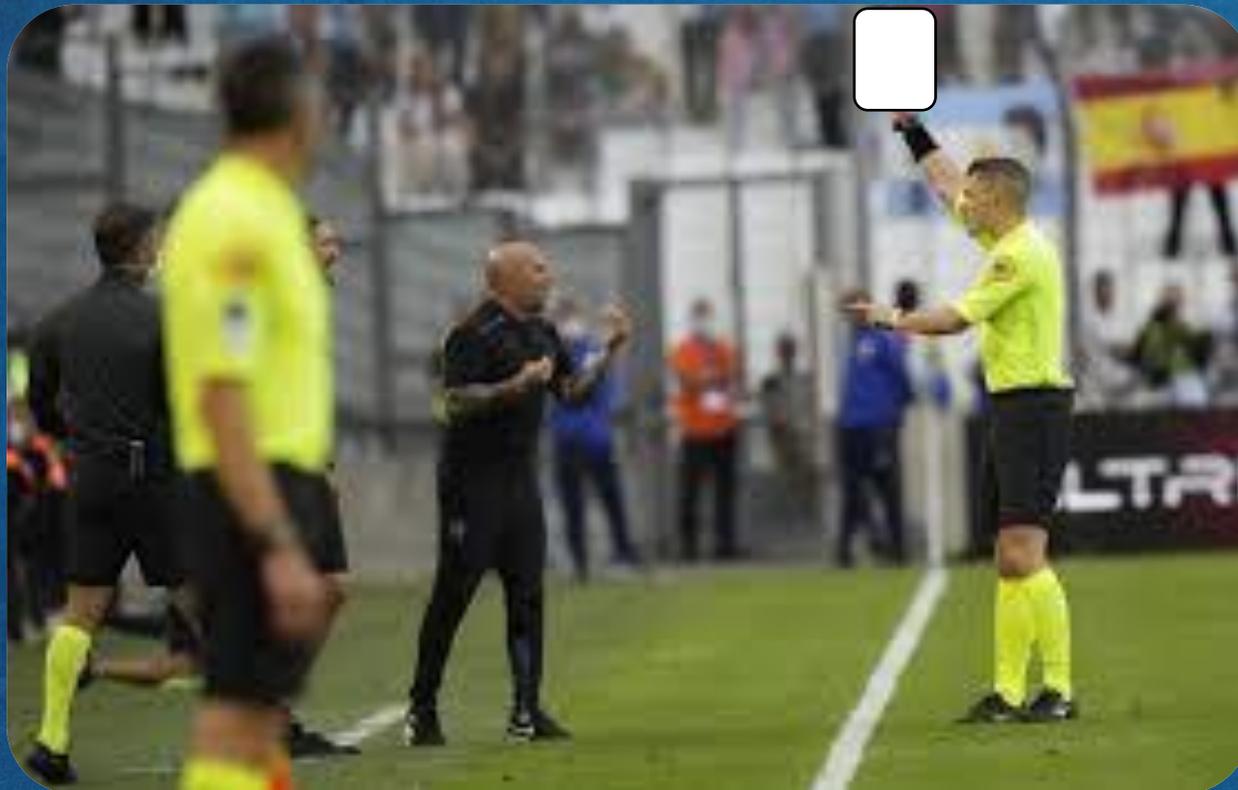
R1-R2-R3-R1F-Coupes Régionales Séniors

- Protocole FFF Aout 2025 -



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = Exclusion temporaire capitaine

Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors



Exclusion temporaire
10'



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = **Exclusion temporaire capitaine** Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors



Objectifs :

- 1° : Prévenir les débordements en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale
- 2° : impliquer directement les capitaines et les officiels d'équipes (coach/staff) dans la gestion comportementale de leur équipe

Principes d'application :

En cas de comportement contestataire d'un officiel d'équipe (entraîneur et/ou dirigeant), l'arbitre adressera un **CARTON BLANC** qui provoquera **IMMEDIATEMENT** l'**EXCLUSION TEMPORAIRE** du capitaine pour une durée de 10'.

L'équipe jouera donc à un joueur de moins et un autre joueur de champ appelé « vice-capitaine » sera identifié (sans brassard) comme nouveau relais de l'arbitre sur le terrain pendant ces 10'.

L'officiel d'équipe ayant reçu le carton blanc pourra rester dans sa surface technique pendant les 10' de suspension de son capitaine



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = **Exclusion temporaire capitaine** Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors



Cas particuliers 1/2:

1. Si le capitaine de l'équipe est le gardien, dans ce cas, c'est le « vice-capitaine » désigné avant la rencontre qui effectuera la sanction de 10'
2. Si un officiel d'équipe reçoit un carton blanc pour un comportement contestataire et que le capitaine de l'équipe concernée est déjà en train de purger une exclusion temporaire, alors c'est le vice-capitaine qui effectuera l'exclusion temporaire due au comportement de l'officiel
3. Si un officiel d'équipe reçoit un carton blanc pour un comportement contestataire et que le capitaine et le vice-capitaine sont en train de purger une exclusion temporaire, alors l'entraîneur concerné désignera un joueur de champ pour purger l'exclusion temporaire due au comportement de l'officiel
4. Si le capitaine (ou le vice-capitaine (1° - 2°) ou le joueur désigné (3°) refuse de sortir du terrain pour appliquer la sanction, le match sera arrêté et un rapport sera adressé par l'arbitre à la commission compétente.
5. La sanction de 10' d'exclusion temporaire sera purgée par le capitaine « **connu au moment de l'infraction** » de l'officiel d'équipe (ou vice-capitaine si le capitaine est le gardien).



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = Exclusion temporaire capitaine

Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors



Cas particuliers 2/2:

6. Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine (ou vice-capitaine) par match en raison d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche. Dès lors en cas de nouveau comportement déviant d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre utilisera l'avertissement ou l'exclusion pour ce membre du banc à nouveau contestataire.
7. A l'issue des 10' de jeu, le capitaine pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre au 1^{er} arrêt de jeu.
8. L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que le capitaine aurait déjà pu ou pourrait recevoir.
9. Un « entraîneur/joueur » qui viendrait à être sanctionné d'un carton blanc sur son banc en tant qu'entraîneur, ne pourrait pas recevoir un 2^{ème} carton blanc en tant que joueur si il venait à rentrer sur le terrain
10. Seuls les officiels d'équipe sont concernés par ce protocole. Les joueurs remplaçants/remplacés eux recevront en cas de comportement contestataire un Avertissement



PROTOCOLE FÉDÉRAL

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)

Août 2025

Ce protocole constitue un dispositif expérimental, issu du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le COMEX de la FFF lors de sa séance du 13 juin 2025.

PRÉAMBULE

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par « carton blanc » s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain. Elle permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

Dans le cadre de l'extension du dispositif d'exclusions temporaires, la FFF a souhaité expérimenter une nouvelle mesure destinée à lutter contre les contestations ou comportements « déviants » des officiels d'équipe depuis la surface technique.

Cette mesure responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines. Elle prévoit de lier la présence du capitaine sur l'aire de jeu au comportement de l'officiel.

Ainsi, si un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant) se rend coupable de désapprobation des décisions de l'arbitre, par paroles ou par gestes, alors il reçoit un carton blanc. Ce dernier oblige alors le capitaine à quitter le terrain de jeu pendant dix minutes, cette exclusion temporaire étant la conséquence du comportement inadapté de l'officiel.



Cette disposition repose sur une logique simple : faire du capitaine et de l'officiel d'équipe deux pivots indissociables et incontournables du respect de l'autorité arbitrale et du bon comportement de l'équipe.

Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un double objectif :

- **prévenir les débordements** en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale ;
- **impliquer directement les capitaines et les officiels** dans la gestion comportementale de leur équipe.

L'exclusion temporaire du capitaine consécutive à un comportement répréhensible d'un officiel de son équipe, constitue donc une réponse collective et pédagogique à des attitudes contestataires publiques provenant du banc de touche.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Introduction

Dans le cadre du développement du dispositif d'exclusions temporaires (ou « cartons blancs »), ce protocole complémentaire introduit un usage particulier de la mesure à visée collective, c'est-à-dire lorsque le comportement contestataire émane non pas d'un joueur, mais d'un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant).

Article 1 – Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole fédéral relatif aux exclusions temporaires.

Article 2 – Fondement du dispositif

Cette mesure s'inscrit dans un cadre expérimental validé par la FFF, visant à impliquer les capitaines et les officiels dans la régulation des comportements de leur équipe.

Elle constitue une modalité pédagogique exceptionnelle, complémentaire aux sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu.



Article 3 – Modalités d'application

L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.



Durant cette période, l'équipe joue avec un joueur en moins. Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c'est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d'exclusion temporaire.

L'officiel d'équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d'exclusion temporaire.

Article 4 – Limitation d'usage

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.



Article 5 – Retour en jeu

À l'issue des dix minutes de jeu effectif :

- le capitaine peut réintégrer le terrain après autorisation de l'arbitre ;
- il peut reprendre la fonction de capitaine et porter le brassard, si l'équipe le décide.

Article 6 – Mention sur la feuille de match

L'arbitre indique :

- le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire ;
- la minute de la décision ;
- l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.

Article 7 – Nature et effets de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire du capitaine est une mesure spécifique, distincte de l'avertissement (carton jaune) et de l'exclusion définitive (carton rouge) prévues par les Lois du Jeu.

Pendant la durée de l'exclusion (dix minutes de jeu effectif), le capitaine concerné ne peut participer au jeu. Son équipe évolue avec un joueur en moins, sans remplacement possible.

Le retour du capitaine sur le terrain est conditionné à l'écoulement effectif de la durée de la sanction et à l'autorisation de l'arbitre.

Article 8 – Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que le capitaine aurait déjà pu recevoir.



Loi

5

Dispositif n°4 : Protocole « FAIR PLAY »
Toutes compétitions régionales



Rôle des Arbitres : « I.P.R »

- 1. Informer** les acteurs avant le match et mettre en place les conditions de la réalisation.
- 2. Participer** : si les équipes s'y engagent
- 3. Rapporter** la mise en place ou non

PROTOCOLE DES RENCONTRES

Compétitions régionales - Toutes catégories

LE FAIR-PLAY EST UN SPORT

AVANT-MATCH

- > Alignement des équipes à environ 10 mètres de la ligne médiane, face aux bancs de touche, avec les arbitres positionnés entre les 2 équipes
- > L'équipe recevante défile et serre la main de chaque joueur de l'équipe visiteuse et des arbitres
- > L'équipe visiteuse défile à son tour et serre la main des arbitres
- Les arbitres se déplacent vers les bancs de touche pour serrer la main des entraîneurs



PENDANT LE MATCH



- > Les joueurs, entraîneurs et dirigeants présents sur le banc de touche sont ceux figurant sur la FMI ou la feuille de match
- > Les joueurs remplaçants sont clairement identifiés (port de chasubles)
- > Le comportement et le langage de l'entraîneur et des dirigeants seront respectueux envers tous les acteurs du match
- > L'entraîneur utilisera les dispositifs mis à sa disposition afin d'éviter toute forme de détérioration du match (délégué, remplaçant/remplacé, etc...)

FIN DE MATCH



- L'arbitre et ses assistants se dirigent au centre du terrain
- Les entraîneurs rassemblent leurs joueurs et les accompagnent de chaque côté des arbitres
- Le club visiteur lance le protocole (serrage des mains) officiel en premier, puis la délégation adverse
- L'arbitre note sur tablette dans la rubrique « règlement locaux » :
 - protocole fait
 - ou protocole non effectué
 - ou protocole effectué partiellement



BONNE SAISON

